

Le Grand **RENDEZ-VOUS**



**S'OUTILLER.
PRÉVENIR.**

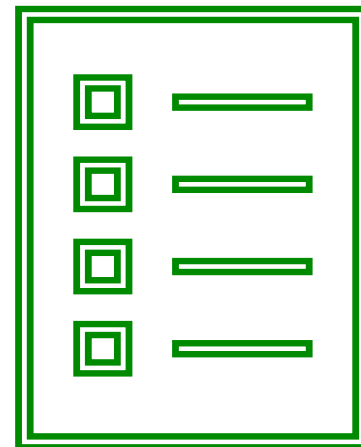
Cinq ans dans la vie d'une entreprise : vos événements sous la loupe!

Laurie Lalancette, conseillère en équité salariale, CNESST

Gabriel Collins, conseiller en équité salariale et formateur, CNESST

PLAN DE LA PRÉSENTATION

- 1) Rappeler l'objectif de l'évaluation du maintien de l'équité salariale
- 2) Comprendre les événements pour l'évaluation du maintien
- 3) Connaître les bonnes pratiques pour recenser les événements
- 4) Analyser des mises en situation



OBJECTIFS DE LA CONFÉRENCE

À la fin de cette conférence, vous serez en mesure de :

- ✓ Cerner les événements survenus dans la **période visée**
- ✓ Assurer l'équité salariale dans votre entreprise pour cette période
- ✓ Préparer efficacement votre prochaine évaluation du maintien de l'équité salariale

?

?

?

?

?

QUESTION

?

?

?

?

?

?

Question

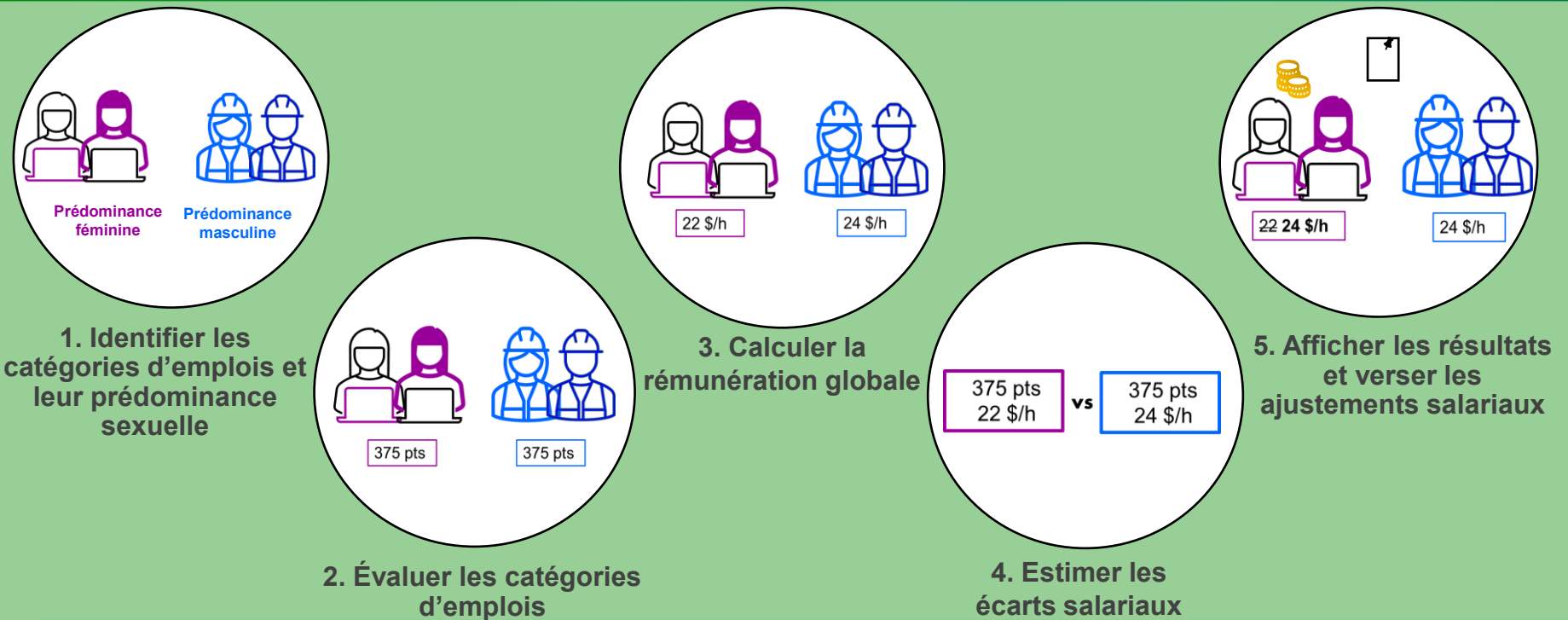
Qu'est-ce que l'équité salariale?

- C'est attribuer un salaire égal pour un travail égal.
- C'est attribuer un salaire égal pour un travail différent, mais équivalent.
- C'est prioriser l'embauche de personnes issues des minorités.



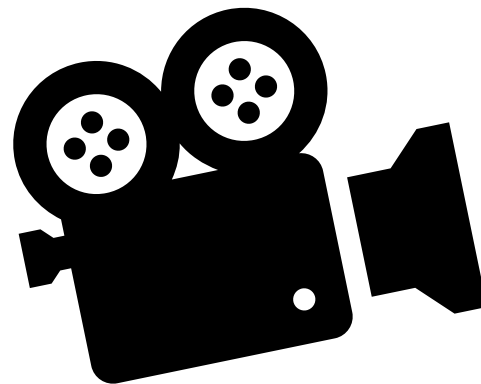
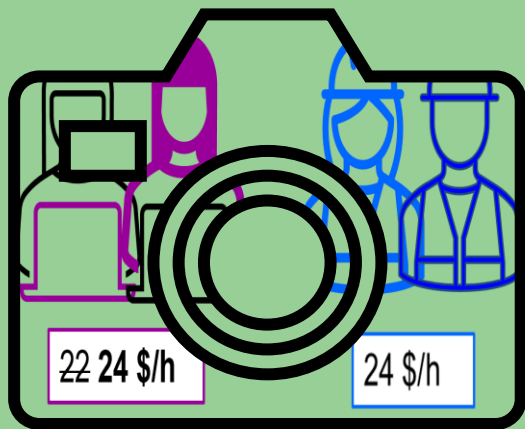
L'objectif de l'évaluation du maintien de l'équité salariale

RAPPEL DES ÉTAPES DE L'EXERCICE INITIAL



RAPPEL - EXERCICE INITIAL VS ÉVALUATION DU MAINTIEN

Analogie de la photo et de la vidéo



5 ans



OBJECTIF DE L'ÉVALUATION DU MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ SALARIALE

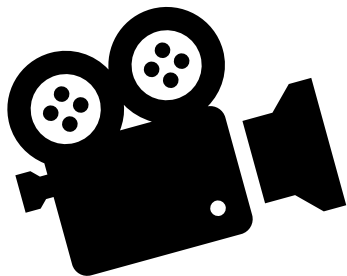
S'assurer que, **dans votre entreprise**, les catégories d'emplois à prédominance féminine (CEPF) reçoivent toujours une rémunération égale à celle des catégories d'emplois à prédominance masculine (CEPM) de valeur équivalente



375 pts
24 \$/h



375 pts
24 \$/h



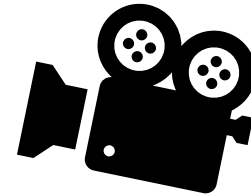
Vérifier quels **événements** survenus depuis la dernière obligation ont pu créer des écarts salariaux et calculer la somme forfaitaire à verser **à partir du moment où ils sont apparus**, le cas échéant

MODIFICATIONS À L'ÉVALUATION DU MAINTIEN

1996 Évaluation **en continu** du maintien de l'équité salariale

2009 Évaluation **périodique (5 ans)** du maintien à la date anniversaire

2019 Évaluation **périodique (5 ans)**, avec correction des écarts de salaire
à partir des événements qui les ont créés





Les événements en évaluation du maintien

RÉALISER L'ÉVALUATION DU MAINTIEN



Déterminer la date
anniversaire



Recenser les
événements



Évaluer l'impact
de chaque
événement



Calculer les
ajustements
salariaux



Afficher les
résultats



Verser



DEMES

DÉTERMINER LA DATE ANNIVERSAIRE



Période visée de 5 ans

31 décembre 2020

Affichage des résultats de la
1^{re} évaluation du maintien

31 décembre 2025

Affichage des résultats de
la 2^e évaluation du maintien



RÉALISER L'ÉVALUATION DU MAINTIEN



Déterminer la date
anniversaire



Recenser les
événements



Évaluer l'impact
de chaque
événement



Calculer les
ajustements
salariaux



Afficher les
résultats



Verser



DEMES

QU'EST-CE QU'UN ÉVÉNEMENT?



Un événement occasionne un **changement** dans l'entreprise (rémunération, tâches, politiques, etc.) pour une période spécifique ou de façon permanente.

RECENSER LES ÉVÉNEMENTS



Identifier **la date de début** de chaque événement



Créer une liste à l'aide du **Registre de suivi des événements**



Respecter l'ordre chronologique



Conserver des traces des démarches visant à identifier les événements

RECENSER LES ÉVÉNEMENTS

Registre de suivi des événements

Registre de l'entreprise Plastiques XYZ

Ajouter un événement

Supprimer un événement



No. événement	Date de début	Date de fin	Nature de l'événement	Catégories d'emplois ou emplois touchés directement	Prédominance sexuelle des catégories d'emplois ou des emplois touchés	Impacts possibles	Commentaires
1	01-01-2019	-	Attribution d'une semaine de vacances supplémentaire au directeur d'usine	Directeur d'usine	Masculine	Augmentation de la rémunération globale de cette catégorie d'emplois	Le directeur d'usine reçoit annuellement une semaine de vacances supplémentaire. Il passe de 3 à 4 semaines de vacances annuelles.
2	01-05-2019	30-04-2020	Création d'un poste de technicien en entretien de matériel robotique	Technicien en entretien de matériel robotique	Masculine	Création d'un écart salarial avec les catégories d'emplois féminines de valeur comparable	À la suite de l'achat de nouvelles machines robotisées, l'entreprise a créé un poste de technicien en entretien de matériel robotique pour s'en occuper.
3	14-09-2019	-	Nombreuses embauches dans le personnel de l'usine	Contremaître	Masculine	Modification dans les responsabilités de cette catégorie d'emplois	L'entreprise prend de l'expansion et procède à l'embauche de 5 préposé(e)s à la fabrication, 4 préposé(e)s à l'assemblage et à l'emballage et 3 commis d'usine. Le contremaître doit coordonner et superviser le travail de ces 12 nouvelles personnes ainsi que du nouveau technicien en entretien de matériel robotique, en plus des personnes salariées déjà en poste. La supervision d'un plus grand nombre de personnes peut augmenter les responsabilités du contremaître.
4	24-03-2020	11-05-2020	État d'urgence sanitaire : fermeture de l'entreprise et migration en télétravail pour le personnel de bureau	Directrice des ventes Directeur d'usine Commiss à la comptabilité Chef comptable Vendeurs Secrétaire	Féminine Masculine Féminine Féminine Masculine Féminine	Modification dans les efforts, les responsabilités ou les conditions de travail de ces catégories d'emplois	L'état d'urgence sanitaire lié à la COVID-19 oblige la fermeture physique de l'entreprise. Les personnes pouvant le faire poursuivent leurs tâches en télétravail. La secrétaire se voit confier la responsabilité d'être la répondante en matière de problèmes informatiques et doit s'assurer que tout le monde a le matériel adéquat pour remplir ses fonctions à distance.
5	01-05-2020	-	Augmentation du salaire minimum	Commis d'usine Préposées à l'entretien ménager	Masculine Féminine	Augmentation de la rémunération globale de ces catégories d'emplois	Le salaire minimum au Québec est passé de 12,50 \$ l'heure à 13,10 \$ l'heure.

BONNES PRATIQUES POUR RECENSER LES ÉVÉNEMENTS



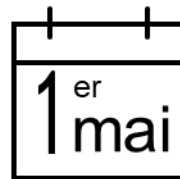
Recenser les événements en continu



Consulter les documents de l'entreprise



Consulter les personnes salariées



Considérer l'impact des augmentations du salaire minimum



1



2

Recenser tous les événements avant de les saisir dans le Progiciel

RECENSER LES ÉVÉNEMENTS

L'employeur doit identifier les événements survenus dans l'entreprise qui auraient pu affecter l'équité salariale **depuis les derniers travaux**. Ces événements peuvent être **temporaires**, ou **permanents**.



Date des travaux d'équité salariale précédents ou date à laquelle ils auraient dû être réalisés

Date anniversaire

LES ÉVÉNEMENTS QUI TOUCHENT LES CATÉGORIES D'EMPLOIS



**Création ou
disparition d'une
catégorie d'emplois**

Nouveau département

Nouveau poste

Réorientation des
activités de l'entreprise

LES ÉVÉNEMENTS QUI TOUCHENT LES CATÉGORIES D'EMPLOIS



Création ou disparition d'une catégorie d'emplois

Nouveau département

Nouveau poste

Réorientation des activités de l'entreprise



Les regroupements d'emplois dans une catégorie d'emplois

Nouvelles tâches pour une personne d'une catégorie

Accès à une nouvelle forme de rémunération pour une personne d'une catégorie

LES ÉVÉNEMENTS QUI TOUCHENT LES CATÉGORIES D'EMPLOIS



Création ou disparition d'une catégorie d'emplois

Nouveau département

Nouveau poste

Réorientation des activités de l'entreprise



Les regroupements d'emplois dans une catégorie d'emplois

Nouvelles tâches pour une personne d'une catégorie

Accès à une nouvelle forme de rémunération pour une personne d'une catégorie



Détermination du salaire de la catégorie d'emplois

Augmentation du taux maximum de la catégorie

Augmentations générales

LES ÉVÉNEMENTS QUI TOUCHENT À LA RÉMUNÉRATION GLOBALE



Changement ayant un impact sur un élément de la rémunération globale

Nouveau système d'attribution des commissions

Nouvelle politique de vacances

Augmentation des bonis cibles

LES ÉVÉNEMENTS QUI TOUCHENT À LA RÉMUNÉRATION GLOBALE



Changement ayant un impact sur un élément de la rémunération globale

Nouveau système d'attribution des commissions

Nouvelle politique de vacances

Augmentation des bonis cibles



Si les avantages et la rémunération flexible sont également accessibles à toutes les catégories d'emplois, on ne doit pas en tenir compte

LES ÉVÉNEMENTS QUI TOUCHENT À LA PRÉDOMINANCE SEXUELLE



**Déterminer la
prédominance
sexuelle d'une
nouvelle catégorie
d'emplois**

Création d'une
nouvelle catégorie
d'emplois

LES ÉVÉNEMENTS QUI TOUCHENT À LA PRÉDOMINANCE SEXUELLE



Déterminer la prédominance sexuelle d'une nouvelle catégorie d'emplois

Création d'une nouvelle catégorie d'emplois



Disparition de la seule catégorie d'emplois à prédominance masculine

Utilisation du règlement pour les entreprises sans comparateur masculin

LES ÉVÉNEMENTS QUI TOUCHENT À LA PRÉDOMINANCE SEXUELLE



Déterminer la prédominance sexuelle d'une nouvelle catégorie d'emplois

Création d'une nouvelle catégorie d'emplois



Disparition de la seule catégorie d'emplois à prédominance masculine

Utilisation du règlement pour les entreprises sans comparateur masculin



La prédominance sexuelle d'une catégorie d'emplois déjà existante conserve une certaine stabilité dans le temps

LES ÉVÉNEMENTS QUI TOUCHENT L'ÉVALUATION DES EMPLOIS



Modification aux tâches

Nouveaux équipements

Nouvelles exigences d'embauches

Nouvelles descriptions de tâches

LES ÉVÉNEMENTS QUI TOUCHENT L'ÉVALUATION DES EMPLOIS



Modification aux tâches

Nouveaux équipements

Nouvelles exigences d'embauches

Nouvelles descriptions de tâches



Nouvelles catégories d'emplois à évaluer

Évaluer les catégories d'emplois en date de leur création

Toutes les catégories d'emplois doivent être évaluées avec la même méthode

LES ÉVÉNEMENTS QUI TOUCHENT L'ÉVALUATION DES EMPLOIS



Modification aux tâches

Nouveaux équipements
Nouvelles exigences d'embauches
Nouvelles descriptions de tâches



Nouvelles catégories d'emplois à évaluer

Évaluer les catégories d'emplois en date de leur création
Toutes les catégories d'emplois doivent être évaluées avec la même méthode



Choix d'une nouvelle méthode d'évaluation

Changement important dans l'entreprise (ex: fusion)
Implique de réévaluer les catégories d'emplois au jour 1

RÉALISER L'ÉVALUATION DU MAINTIEN



Déterminer la date anniversaire



Recenser les événements



Évaluer l'impact de chaque événement



Calculer les ajustements salariaux



Afficher les résultats



Verser



DEMES



Notez qu'il y a deux types de correctifs en maintien:

1. La somme forfaitaire pour la période passée
2. L'ajustement des salaires pour le futur

CALCULER LES AJUSTEMENTS SALARIAUX



Attention!

Un événement peut créer des écarts salariaux permanents ou temporaires.
Exemple d'événement créant un écart temporaire:

31 décembre 2019

Affichage des
résultats de la 2^e
évaluation du
maintien

3 février 2021

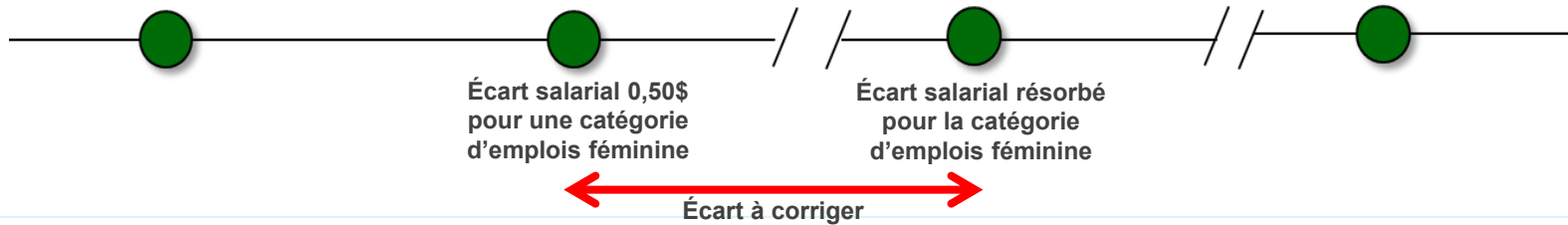
Création d'une
catégorie d'emplois
masculine

2 septembre 2023

Abolition de la
catégorie
d'emplois
masculine

31 décembre 2024

Date anniversaire
pour effectuer la 3^e
évaluation du
maintien

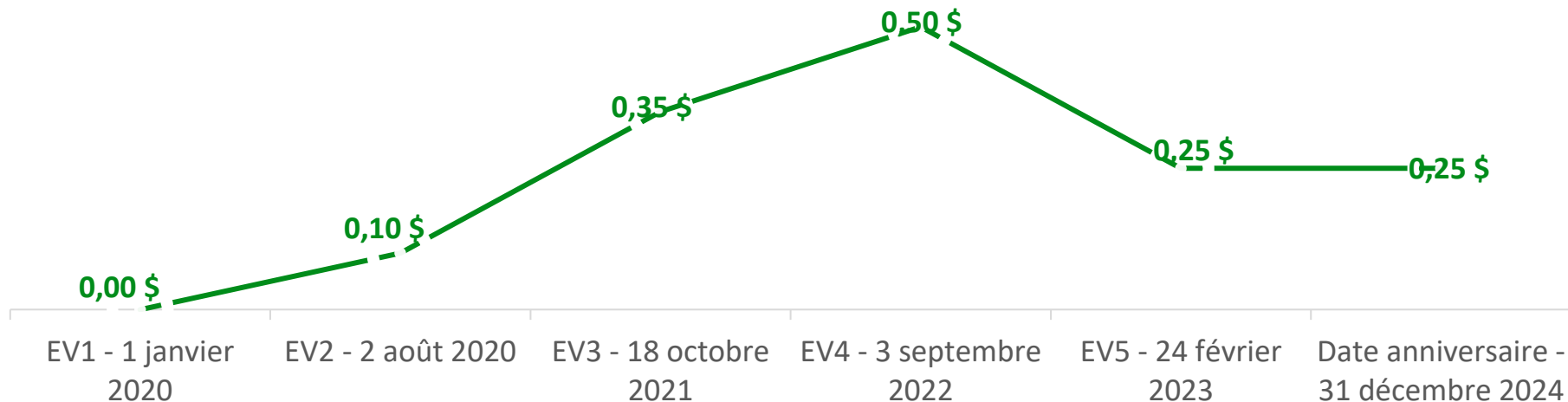


CALCULER LES AJUSTEMENTS SALARIAUX



La succession des événements peut faire en sorte de créer un écart qui sera modulé au fur et à mesure de leur survenance.

EXEMPLE : ÉVOLUTION DE L'ÉCART SALARIAL POUR LA CATÉGORIE D'EMPLOIS
SECRÉTAIRE



RÉALISER L'ÉVALUATION DU MAINTIEN



Déterminer la date anniversaire



Recenser les événements



Évaluer l'impact de chaque événement



Calculer les ajustements salariaux



Afficher les résultats



Verser



DEMES

AFFICHAGE DES RÉSULTATS – DESCRIPTION DES ÉVÉNEMENTS

Résultats de l'évaluation du maintien – Description des événements

Le tableau ci-dessous présente la liste des événements qui ont affecté l'équité salariale dans l'entreprise ainsi que leur date de survenance.

Date de début	Date de fin, le cas échéant	Titre de l'événement	Description de l'événement
2020-05-01		Augmentation salariale générale de 2,5 %	Une augmentation salariale générale de 2,5 % a été octroyée à toutes les catégories d'emplois de l'entreprise.
2020-06-01		Abolition de la catégorie Manutentionnaire sénior	La personne effectuant ce travail a quitté pour la retraite. Le poste a été aboli.
2022-03-01		Création du poste de directeur adjoint de l'usine	Création du poste de directeur adjoint de l'usine afin d'aider le directeur dans son surcroît de travail.
2023-12-06		Achat d'une nouvelle machine pour le chargement	Achat d'une nouvelle machine pour le chargement et le déchargement des camions.
2024-01-18		Création de la catégorie de réceptionniste	Création de la catégorie de réceptionniste pour répondre à la clientèle grandissante.



CONCLUSION

1. Il faut prendre en compte **tous les événements** qui se sont produits lors de la période visée par l'évaluation du maintien de l'équité salariale
2. Les événements à considérer sont ceux qui peuvent affecter l'équité salariale (rémunération globale, catégorie d'emplois, évaluation des emplois)
3. N'oubliez pas que les sources sont multiples pour obtenir de l'information sur vos événements
4. Une fois l'évaluation du maintien réalisée, la Déclaration de l'employeur en matière d'équité salariale (DEMES) doit être remplie

DES OUTILS ET DES FORMATIONS

Outils pour vous aider



Outils et publications

www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/equite-salariale

Événements qui peuvent affecter l'équité salariale

Certains événements qui surviennent dans une entreprise peuvent affecter l'équité salariale en créant ou en recréant des écarts salariaux. Pour réaliser votre **évaluation du maintien de l'équité salariale**, vous devez recenser et dater dans votre affichage tous les événements qui ont pu avoir une incidence sur l'équité salariale dans votre entreprise depuis vos derniers travaux.

Par ailleurs, dans le cadre d'un processus de participation que certains employeurs doivent réaliser, ils doivent partager avec les travailleuses et travailleurs et avec les associations accréditées les événements qu'ils ont pris en compte. Tous les employeurs doivent corriger les écarts salariaux constatés à partir de la date de l'événement qui les a causés.

Vous devez également tenir compte des événements qui ont déjà pris fin au moment de l'évaluation du maintien, par exemple la création et la disparition d'une même catégorie d'emplois à un an d'intervalle. Si des événements temporaires ont créé des écarts salariaux pendant une certaine période, vous devez corriger ces écarts pour cette période.

Exemples d'événements qui peuvent affecter l'équité salariale

- Les mesures sanitaires liées à la pandémie de COVID-19 ont :
 - mené à l'ajout d'une nouvelle catégorie d'emplois dans une quincaillerie, car l'employeur a embauché un commis à l'accueil pour combiplier la clientèle qui entre dans le magasin.
 - obligé une entreprise à mettre en place le télétravail pour tous les travailleuses et travailleurs. Une des catégories d'emplois de l'entreprise n'a plus à fournir le même effort physique pour effectuer ses tâches.
 - conduit une entreprise de restauration à mettre à pied l'ensemble de ses plongeurs. Ce sont maintenant les aides-cuistines qui lavent la vaisselle.
- Dans une entreprise, l'employeur offre depuis toujours le même régime de retraite à tous les travailleuses et travailleurs. Il décide de bonifier ce régime, mais seulement pour les cadres de l'entreprise.
- La signature d'une nouvelle convention collective prévoit une semaine de vacances supplémentaire pour le personnel professionnel après 5 années de service dans l'entreprise. Ce groupe est le seul à profiter de cette bonification.
- Une entreprise décide d'assurer les frais d'adhésion aux ordres professionnels.
- Dans une entreprise, une voiture est maintenant fournie aux conseillères et conseillers, mais celle-ci doit souvent se déplacer à l'intérieur d'un vaste territoire. Ils pourront également utiliser cette voiture pour leur usage personnel.
- Un chargé de projet reçoit une prime de rendement à la fin d'un important projet.
- Les serveuses et serveurs d'un restaurant s'entendent pour modifier la convention de partage des pourboires.

Site Web



Vidéos et formations

PÉRIODE DE QUESTIONS

